

Soutenir et contrôler
les parents

DU MÊME AUTEUR

Le dialogue familial, un idéal précaire, Toulouse, érès, 2009.

L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée, Paris, La Découverte, 2009 (1^{re} éd. Syros 1994).

Éveil et socialisation. La place des enfants dans les modes d'accueil (avec Nathalie Fraïoli), Paris, Pros Pages éditions, 2008.

Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales (avec Abdelhafid Hammouche, Sahra Mekboul), Paris, La Découverte, 2008.

Familles et petite enfance. Mutations des savoirs et des pratiques (codirection avec Michel Dugnat, Georgette Revest et Jean-Noël Trouvé), Toulouse, érès, 2006.

Faut-il avoir peur de nos enfants ? Politiques sécuritaires et enfance (sous la direction de), Paris, La Découverte, 2006.

Maternité et parentalité (codirection avec Yvonne Knibiehler), Rennes, éditions de l'ENSP, 2004.

Monoparentalité précaire et femme sujet (avec Patricia Rossi), Toulouse, érès, 2004 (3^e éd. 2007).

Préserver le lien parental. Pour une prévention psychique précoce (avec la collaboration de Michel Dugnat, Georgette Revest, Jean-Noël Trouvé), Paris, PUF, 2004.

La culture de vos ados, Paris, Fleurus, 2002.

L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance, Paris, PUF, 2000 (3^e éd. 2011).

Gérard Neyrand

Soutenir et contrôler
les parents

Le dispositif de parentalité

INÉDIT

é
ditions
rès

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012
CF - ISBN PDF : 978-2-7492-3164-8
Première édition © Éditions érès 2011
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19.

Table des matières

INTRODUCTION. L'AVÈNEMENT DE LA PARENTALITÉ.....	7
--	---

I. L'irruption de la parentalité sur la scène publique

MUTATIONS SOCIÉTALES	15
Les soubassements de la promotion de la relation parentale.....	15
<i>Une reconfiguration familiale qui met au centre l'enfant...</i>	16
<i>La valorisation de l'enfant et du lien aux parents.....</i>	20
Le parental comme réponse aux évolutions contradictoires du privé	22
<i>Du familial au parental, l'évolution des politiques de soutien.....</i>	25
<i>Managérisation du social et retour du contrôle éducatif....</i>	31
PARENTALITÉ : UNE SÉDIMENTATION DE SIGNIFICATIONS	35
Sédimentation des usages du terme parentalité.....	37
<i>Regards anthropologiques</i>	38
<i>L'inflexion psychanalytique</i>	41
<i>L'originalité de l'approche sociologique</i>	46

L'émergence de la parentalité comme concept interdisciplinaire	49
<i>Médias et politiques publiques :</i>	
<i>la production d'un usage social de la parentalité</i>	51
<i>Opérationnalisation de l'approche : le rapport Houzel et les axes de la parentalité</i>	53

II. La constitution du dispositif de parentalité

UN DISPOSITIF SOCIAL D'INTERVENTION	62
Les années 1980 et le passage des interventions de la famille à la parentalité.....	63
Les précurseurs issus de la société civile : des crèches parentales à la Maison verte.....	67
Les nouvelles orientations de l'action publique : de « l'opération pouponnières » à la défense de la coparentalité postséparation.....	71
Une mise en réseau et en synergie : les REAAP	79
Des objectifs gestionnaires de performativité.....	86
Insécurisation sociale et contrôle de la fonction parentale	92
Conclusion : des dispositifs d'intervention auprès des parents au dispositif de parentalité.....	97
UN DISPOSITIF D'AFFILIATION INTERPERSONNELLE.....	101
Une articulation inédite des dimensions constitutives de la parentalité	103
<i>L'alliance conjugale, une norme vivace définissant le cadre de la procréation</i>	105

Un objectif parental partagé : socialiser l'enfant.....	107
S'affilier à un enfant : le fondement du lien parental...	109
Conclusion.....	113

III. Implicites et contradictions de la parentalité

LA SUBLIMATION DU GENRE : DÉNI OU DÉPASSEMENT ?..	118
Sens de la procréation et positions sexuées	119
<i>Institution des parents et parentalisation.....</i>	121
<i>Du sexe au genre : neutralisation et bisexualité parentale .</i>	123
<i>Sortir des assignations fonctionnelles normatives</i>	127
Les politiques publiques et la question du genre	134
<i>La tendance à la reproduction institutionnelle</i>	
<i>de la normativité sexuée</i>	134
<i>Appui ou contrôle : les implicites sexués du parentalisme ...</i>	138
LA FONCTION SOCIOPOLITIQUE DU DISPOSITIF.....	141
Les risques du détournement politique	
de la parentalité	142
<i>La tentation du déni de l'inscription sociale</i>	
<i>de la parentalité.....</i>	142
<i>Risque managérial et risque parentaliste.....</i>	145
À l'horizon d'une reconnaissance éclairée	
d'une pluriparentalité émancipatrice.....	147
CONCLUSION	150
BIBLIOGRAPHIE.....	154
REMERCIEMENTS.....	168

Introduction

L'avènement de la parentalité

Les années 1990 ont vu un terme apparemment nouveau, la parentalité, prendre une importance majeure dans le discours social et politique. Cela correspond bien sûr à l'importance croissante donnée par la société au fait parental, mais l'emploi public de ce « nouveau » terme indique qu'il s'agit de plus que cela : c'est la façon même de considérer le fait parental qui a changé, et ce néologisme est là pour en témoigner. La relation parent-enfant est en train de connaître sous nos yeux une promotion telle qu'elle en devient une des références majeures de l'action sociale en direction des publics précarisés, mais plus encore de la gestion politique de l'ensemble de la société.

Cet investissement par le discours public du terme parentalité, jusqu'alors réservé à des spécialistes de certaines sciences humaines (anthropologie, psychanalyse, sociologie), est révélateur de l'importance des mutations qui bouleversent le fonctionnement de la sphère privée et interpellent les pouvoirs publics quant à la gestion qu'ils doivent effectuer de la question familiale, de plus en plus recentrée sur la relation parentale¹. La

1. À tel point que j'avais commencé à travailler sur ce manuscrit quand j'ai été contacté par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) pour participer à la réalisation d'un ouvrage méthodologique, visant

chose n'est pas aisée, car elle renvoie à un mouvement socio-politique paradoxal, qui voit se mettre en tension des principes concurrents de gestion, lesquels vont être amenés à se confronter à propos de la parentalité.

La première dimension de ce mouvement concerne les principes pour le moins hétérogènes, du fait de leurs logiques très différentes, qui servent de références à l'organisation sociale. Si la gestion sociale est officiellement indexée aux principes politiques de la démocratie, ceux-ci doivent se combiner avec d'autres principes beaucoup plus terre à terre, ceux de l'économie libérale qui structurent la production. La gestion républicaine de la société française se veut ainsi aussi bien démocratique que libérale. Or l'organisation de la sphère privée connaît depuis près d'un demi-siècle des changements fondamentaux qui ont bouleversé l'ordre des choses antérieur. L'expression la plus visible de cette mutation est sans doute l'autonomisation de la parentalité, toujours susceptible d'être délogée du conjugal. Mais ce résultat participe d'une évolution historique complexe que l'on pourrait résumer de façon très schématique par la promotion des valeurs de la démocratie républicaine (liberté, égalité, fraternité) dans la sphère privée, et dont l'expression se cristallise dans les années 1960-1970. Cependant cette évolution qui s'est traduite par l'autonomisation des individus, l'affirmation de l'égalité des sexes et des générations, la glorification de l'amour, conjugal et parental, s'est très vite articulée à la montée dans la sphère publique et la société civile des valeurs néolibérales issues du monde économique, porteuses d'une conception managériale de la gestion de la société.

Dans la sphère politique, une des conséquences de cette tension entre deux logiques divergentes qui se concurrencent depuis la Révolution française est l'exacerbation à la fois de la

à articuler promotion de la santé et soutien à la parentalité, coécrit avec Nathalie Coulon, Daniel Coum, Nathalie Houzelle, Dominique Mariage, Olivier Prévot, Maryline Rebillon (parution prévue début 2012).

contradiction entre deux conceptions de l'intervention sociale en direction des familles et des difficultés rencontrées par les individus dans leur vie privée ; une conception privilégie le soutien aux populations tandis qu'une autre pose la sécurité publique comme principe de gestion et de contrôle social. La contradiction entre ces deux approches s'exprime de façon privilégiée dans la façon de concevoir la place des intervenants sociaux auprès des populations soutenues. Ils sont ainsi soit acteurs dans une interaction permettant la mise en place d'une *confiance personnalisée* nécessaire au soutien, soit agents institutionnels dans la mise en œuvre de procédures de contrôle visant à réprimer les comportements jugés défailants et débouchant sur la stigmatisation des fautifs.

La deuxième dimension de ce mouvement social paradoxal aboutit à la mise en tension des référentiels de la gestion sociale au niveau de la parentalité, et renvoie à une évolution s'établissant sur une bien plus longue durée, caractéristique de toutes les sociétés occidentales, mais avant tout de la société française : la montée de la figure de l'individu. Comment la promotion historique des individualités qui court depuis les philosophes des Lumières s'est-elle trouvée au principe de la parentalité ? Là aussi d'une façon fort complexe, et qu'il faut essayer de mettre à plat pour comprendre cette importance centrale désormais accordée à la relation parent-enfant. De fait, l'autonomisation des individus correspond à l'affirmation de la première des valeurs inscrites dans la devise révolutionnaire : la liberté. L'affirmation de la liberté individuelle s'est exprimée d'une manière particulièrement manifeste dans l'évolution des relations interpersonnelles, sous le double effet de l'émancipation des femmes et de la valorisation de l'enfance. En effet, la prise d'autonomie des femmes au cours du XX^e siècle a débouché sur une redéfinition complète de la relation conjugale ; parallèlement, l'affirmation d'un enfant de plus en plus considéré comme un sujet, dans une famille où le nombre de naissances tendait à se limiter à deux, octroyait à

celui-ci et à la relation parentale une importance grandissante. Les politiques concernant la famille se sont ainsi trouvées confrontées à la nécessité de faire face à une brutale montée des unions libres aussi bien que des séparations conjugales, et par contrecoup des foyers monoparentaux puis des familles recomposées, obligeant à penser la relation à l'enfant en dehors du cadre autrefois fondateur de la famille conjugale : le mariage indissoluble.

Mais, dès le milieu des années 1970, une difficulté majeure vint rapidement leur rendre la tâche plus ardue : une mutation du système économique entraînant la précarisation d'une proportion toujours croissante de foyers. Dans ce mouvement de recomposition nécessaire de l'action publique, la relation à l'enfant a trouvé l'occasion d'une valorisation accrue. D'une part, au niveau de son insertion relationnelle, le principe de coparentalité après séparation a été affirmé ; d'autre part, concernant son bien-être matériel, l'attention a été portée à ces situations où l'enfant vit quotidiennement avec un seul de ses parents alors que les deux sont généralement toujours vivants, et que l'on appelle improprement les familles « monoparentales ». Comme si cette évolution ne s'avérait pas suffisamment délicate à gérer, l'impact des progrès médicaux sur le processus de procréation a complexifié un peu plus la chose en introduisant de possibles géniteurs « additionnels » dans les situations d'assistance médicale à la procréation. La dissociation du conjugal et du parental qui s'affirme alors va favoriser l'autonomisation de la relation parent-enfant dès les années 1980. Le lien parent-enfant est réaffirmé, y compris dans les situations nécessitant un placement de l'enfant ; dans un deuxième temps, on assiste à la promotion du terme parentalité pour parler de ces situations où sont dissociées les différentes dimensions du parental.

La troisième dimension de ce mouvement est liée aux deux précédentes et porte plus particulièrement sur la façon dont ces évolutions ont influencé l'attitude de la société civile

et les politiques publiques à l'égard de l'enfant et de ses parents. Que vivons-nous aujourd'hui à ce propos ? En se recentrant sur le rapport à l'enfant (comme l'illustre la juridiction de l'après-divorce mais aussi celle de la protection de l'enfance), la gestion sociale de la famille aboutit à la mise en tension des deux logiques d'intervention, qui voient se confronter le désir de soutien aux parents et la volonté de les contrôler : d'un côté la problématique de la coéducation et ses mots d'ordre de participation, accompagnement, prévention prévenante... ; de l'autre, la dénonciation de la démission parentale, les stages parentaux, l'idée de redressement et la prévention prédictive...

On se retrouve ici au cœur des contradictions qui agitent le dispositif de parentalité contemporain et qui rendent particulièrement inconfortable la place occupée par les intervenants sociaux, en premier lieu les travailleurs sociaux, mais aussi les professionnels de l'accueil, ceux du soin et ceux de l'éducation... Les plaintes individuelles qui se multiplient chez ces professionnels le montrent à l'envi aussi bien que les réactions collectives contre la managérisation de l'action sociale, de l'éducation, des prises en charge thérapeutiques, et les tentatives d'application d'une logique essentiellement répressive pour prévenir les désordres sociaux. C'est ce qu'illustre l'idée, maintes fois évoquée, de suspension des allocations familiales aux parents jugés défaillants et dont les enfants présentent des troubles d'intégration sociale comme l'absentéisme scolaire...

La situation de la parentalité est donc éminemment paradoxale, génératrice de tensions particulièrement fortes dans le secteur social, tensions qui renvoient à la place centrale prise par le fait parental dans les discours et les pratiques sociales de gestion du privé et d'encadrement de la socialisation des enfants. La construction sociale de ce dispositif produisant et encadrant dans le même mouvement la parentalité participe de ce fait d'une profonde ambiguïté, alors même qu'à la fin des années 1990 la formalisation des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accom-

pagement des parents (REAAP) pouvait laisser penser à certains acteurs de ce processus qu'il s'agissait là de la mise en place d'une sorte de cercle vertueux sous l'égide du soutien et de l'accompagnement des parents.

Aujourd'hui, les REAAP se retrouvent menacés dans leur capacité à fournir le soutien envisagé au profit de la démarche concurrente prônée par le pouvoir en place, plus axée sur le contrôle (voire la répression) des parents « déviants ». Le peu d'attrait manifesté par les intervenants sociaux pour ces autres mesures et les réactions critiques de la société civile, voire des pouvoirs politiques locaux, laissent cependant planer le doute sur les évolutions à venir.

C'est cette position ambiguë de la parentalité que je me propose d'analyser dans cet ouvrage, dans ce mouvement qui l'a promu en dispositif social d'intervention, alors que les motifs et les effets de sa constitution n'apparaissent plus aussi clairs que ce qu'on avait pu à une époque le présumer.

I

L'IRRUPTION DE LA PARENTALITÉ
SUR LA SCÈNE PUBLIQUE

Parler publiquement des rapports existant entre les parents et leurs enfants n'a pas nécessité, jusqu'à la fin du XX^e siècle, d'utiliser un vocabulaire particulier. Sur le plan social et sa traduction juridique, on parlait de parenté et de filiation ; sur le plan psychologique, du rôle dévolu à chacun des parents, de fonction maternelle et de fonction paternelle clairement différenciées. Ce n'est que lorsque la dimension sociale et la dimension psychologique du fait parental se sont retrouvées conjointement interrogées dans le discours politique et médiatique que la notion de parentalité a été mobilisée pour désigner une relation dont l'évidence n'apparaissait plus si grande : la relation parentale. Comme le rappelle Claude Martin : « L'apparition d'une nouvelle notion dans le débat public est généralement le signe d'un processus de construction d'un problème public nouveau¹. »

Il convient alors d'interroger les raisons pour lesquelles la parentalité est devenue un objet socialement et politiquement pertinent.

1. C. Martin, *La parentalité en questions. Perspectives sociologiques*, rapport pour le Haut Conseil de la population et de la famille, Paris, 2003, p. 12.

Mutations sociétales

L'irruption de la parentalité sur la scène médiatico-politique renvoie à deux niveaux de mutations sociales : l'un, plus général et fondamental, s'inscrit dans l'évolution historique des sociétés occidentales modernes ; l'autre, plus spécifique et circonstanciel, touche à la reconfiguration des rapports existant entre les différentes dimensions de la famille et des acteurs qui la constituent.

En rendre compte suppose d'aborder chacune de ces dimensions fondamentales, en l'actualisant au regard de son impact sur la relation parentale, ce qui permet de préciser les multiples procédures par lesquelles la parentalité se trouve constituée en dispositif social.

LES SOUBASSEMENTS DE LA PROMOTION DE LA RELATION PARENTALE

Pourquoi aujourd'hui accorde-t-on tant d'importance et d'attention à la relation à l'enfant, au point que Laurence Gavarini parle d'une véritable *passion de l'enfant*¹ contemporaine ? Une évolution sociale qui participe d'au moins trois

1. L. Gavarini, *La passion de l'enfant. Filiation, procréation et éducation à l'aube du XXI^e siècle*, Paris, Denoël, 2001.

dimensions : la reconfiguration de la famille et sa conséquence la diversification de ses formes de vie ; la promotion de l'enfant et sa conséquence l'affirmation de ses droits ; le recentrage des politiques familiales sur la question de l'enfant², dans un contexte de précarisation.

Une reconfiguration familiale qui met au centre l'enfant

Philippe Ariès³ rappelle que l'histoire de la modernité est celle de la lente promotion de l'enfance ; une deuxième phase de cette modernité se met en place dans les années 1960 et va apporter à cette promotion qui s'exacerbe alors dans les sociétés occidentales⁴ une dimension contradictoire. En effet, jusqu'alors la figure de l'enfant s'affirmait au regard d'un modèle de socialisation familiale considéré comme le seul valable dans les sociétés occidentales⁵ : celui de l'éducation de l'enfant par ses parents biologiques dans une famille constituée par le mariage et qui se nucléarisait de plus en plus, c'est-à-dire dans laquelle l'espace de vie familiale infantin se limitait à la présence de ses parents. La « révolution culturelle » des années 1970 apporte l'idée que les enfants peuvent très bien être élevés dans un autre cadre que la famille conjugale⁶ ; plus encore, avec

2. G. Séraphin, « Imaginer un avenir collectif, défendre des valeurs et s'adapter aux évolutions sociales et politiques : la politique familiale française », *Sociologies*, en ligne 01/06/2010, <http://sociologies.revues.org/index3128.html>

3. P. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1955 (Le Seuil, 1973).

4. Pour plus de développements sur la façon dont le XX^e siècle va systématiser cette promotion de l'enfant, voir G. Neyrand, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, Paris, PUF, 2000 ; ainsi que l'ouvrage déjà cité de L. Gavarini, *La passion de l'enfant*.

5. T. Parsons, R. Bales, *Family, Socialization, and Interaction Process*, Glencoe, Free Press, 1955.

6. Les écrits de cette époque foisonnent de référence à d'autres modes d'éducation, depuis les kibboutz jusqu'aux maisons d'enfants, en passant par les communautés et les lieux d'accueil collectif de la petite enfance. Citons pour

l'autonomisation des femmes et la brutale montée des séparations conjugales qui s'ensuivent, elle s'accompagne de la multiplication des situations dans lesquelles les enfants se retrouvent élevés par un seul parent, puis éventuellement par un (ou des) beau(x)-parent(s)..., sans compter les interrogations sur la filiation que provoque l'arrivée des bébés nés par fécondation *in vitro* dès 1978 en Angleterre et 1982 en France⁷.

La relation à l'enfant se retrouve ainsi au centre des débats et les interrogations se font multiples : quelle solution de garde après la séparation des parents, unique, partagée⁸ ? Quelle place accordée au beau-parent, substitut parental, parent additionnel⁹ ? Quelle position à l'égard des tiers donneurs de gamètes en cas d'assistance médicale à la procréation¹⁰ ? Quelles solutions d'accueil pour les jeunes enfants alors que de plus en plus leurs deux parents (ou en position de parents) travaillent, à l'heure où les objectifs de l'accueil sont recentrés sur l'éveil et la socialisation des enfants¹¹ ?...

exemple : A.S. Neil, *Libres enfants de Summerhill*, Paris, Maspero, 1970 (1960) ; *Partisans – Pédagogie : éducation ou mise en condition ?* Paris, Maspero, 1967 ; B. Bettelheim, *Les enfants du rêve. Une expérience communautaire dans un kibboutz d'Israël*, Paris, Robert Laffont, 1969 ; Symptôme 6/7, *Kommune 2. À Berlin-ouest, adultes et enfants créent une commune pour en finir avec l'être bourgeois*, Paris, Champs libres, 1972 (Cologne, 1971) ; W. Reich, *Écoute, petit homme*, Paris, Payot, 1972 (New York, 1948) ; M. David, G. Appel, *Lôczy ou le maternage insolite*, Toulouse, érès, 2011 ; L. Mozère, *Le printemps des crèches*, Paris, L'Harmattan, 1992.

7. Respectivement avec Louise Brown et Amandine, les premiers « bébés éprouvette ».

8. G. Neyrand, *L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée*, Paris, Syros, 1994, quatrième édition La Découverte, 2009.

9. D. Le Gall, « Recompositions du familial à la suite d'unions fécondes défaites », dans *Identités à l'épreuve de l'incertitude*, Caen, Maison de la recherche en sciences humaines, 1994 ; T. Blöss, *Éducation familiale et beau-parenté*, Paris, L'Harmattan, 1996.

10. G. Delaisi de Parseval (sous la direction de), « Bioéthique et désir d'enfant », *Dialogue*, n° 87, 1985.

11. G. Neyrand, N. Fraïoli, *Éveil et socialisation. La place des enfants dans les modes d'accueil*, Paris, Pros Pages éditions, 2008.

Autant de questions qui interrogent l'éducation familiale¹², à une époque où, avec Françoise Dolto et quelques autres, tout le monde reconnaît désormais que le bébé est « un sujet en devenir¹³ », ou « une personne¹⁴ ».

Passion de l'enfant et préservation du parental

Les sciences humaines, et plus particulièrement la psychologie du développement¹⁵ et la psychanalyse, ont progressivement dévoilé l'importance fondatrice de la petite enfance dans la construction des sujets humains qui prend la forme d'une socialisation ; alors que l'enfant est devenu en Occident une sorte de bien rare. Sous l'effet des progrès prodigieux réalisés par la biologie et la médecine en matière de préservation de la vie depuis les découvertes fondatrices de Pasteur, les parents ont vu la mortalité infantile précoce diminuer jusqu'à quasiment disparaître. Dans le même temps, l'allongement de la durée des études a répondu à l'indexation des emplois à la possession de diplômes de plus en plus élevés, dans une société devenue essentiellement salariale. Autant de raisons incitant chaque couple à réduire le nombre d'enfants désirés, alors que par ailleurs l'espérance de vie ne cesse de croître. La France affichait, en 2010, le taux de natalité le plus élevé d'Europe avec deux enfants par femme. Cependant, la baisse continue de la proportion des enfants dans la population¹⁶ a correspondu à une élévation de l'importance et de la valeur qu'on leur accor-

12. P. Dürning, *Éducation familiale, acteurs, processus et enjeux*, Paris, PUF, 1995.

13. F. Dolto, *La cause des enfants*, Paris, Laffont, 1985 (Livre de poche, 1987).

14. B. Martino, *Le bébé est une personne. La fantastique histoire du nouveau-né*, TF1/éditions Balland, 1985.

15. C. Zaouche-Gaudron, *Le développement social de l'enfant*, Paris, Dunod, 2002.

16. La proportion des moins de 10 ans en France est ainsi passée de 17,6 % de la population en 1960 à 12,3 % en 2000 (source INSEE).

duit, jusqu'à produire chez certains parents quelque chose de l'ordre d'une aliénation à leur progéniture¹⁷. « Aujourd'hui l'enfant est l'objet de toutes les sollicitudes. Sa venue au monde, ses premières années, sa garde, son éducation, sa sexualité, sa sécurité, son passage vers l'adolescence : tout donne l'occasion d'exprimer des affects qui frisent la démesure¹⁸. »

En devenant passionnelle, la relation parentale à l'enfant encourt deux risques majeurs. Un premier risque serait de conférer à cette relation une importance excessive alors que les parents sont concurrencés dans leur rôle par des instances de socialisation dont l'importance est croissante et largement méconnue : médias¹⁹, modes d'accueil, école, associations, autres enfants... Un deuxième risque consisterait à la sur-responsabiliser, en la rendant cause de tous les maux susceptibles de s'abattre sur les enfants lorsqu'ils grandissent, en premier lieu la délinquance...

D'emblée, la relation parentale se trouve prise dans ce jeu de contradictions. D'une part, l'investissement affectif et iden-

17. D. Purper-Ouakil, *Enfants tyrans, parents souffrants*, Paris, Aubier, 2004.

18. L. Gavarini, *La passion de l'enfant*, *op. cit.*

19. Jusqu'aux projets de chaîne télévisée pour les bébés... qui ont fait réagir avec vigueur les professionnels de la petite enfance. Cf. P. Delion, B. Golse, S. Tisseron, « Un moratoire pour les bébés téléphages », *Le Monde*, 27 octobre 2007. La pétition lancée le 18 octobre 2007 à l'initiative du psychanalyste Serge Tisseron pour alerter sur les dangers de la télé pour les bébés a été signée par près de 30 000 usagers et la quasi-totalité des associations de professionnels de la petite enfance, et a ainsi alerté le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le ministère de la Santé français. Les distributeurs sont maintenant obligés de diffuser le message d'avertissement suivant : « Ceci est un message du Conseil supérieur de l'audiovisuel et du ministère de la Santé : regarder la télévision peut freiner le développement des enfants de moins de 3 ans, même lorsqu'il s'agit de chaînes qui s'adressent spécifiquement à eux. » De même, tous les supports de communication hors écran doivent comporter cet avertissement : « Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entraîner chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retard de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendance aux écrans. »